

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**

Adresse : **1101 chemin des Estourans
84250 LE THOR**

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **BN - 71**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien :

Encombrement constaté : **Néant**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Qualité : **Particulier**

Adresse : **Rue Viala Hôtel du Département
84000 AVIGNON**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **THIERS Gilles**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL AVIDIAG

Adresse : **1, Avenue Charles de Gaulle 84130 LE PONTET**

N° siret : **47850210700046**

N° certificat de qualification : **C2445**

Date d'obtention : **05/06/2018**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**

17, Rue Borrel

81100 CASTRES

Organisme d'assurance professionnelle : **ALLIANZ COURTAGE**

N° de contrat d'assurance : **59016094**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2020**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
RDC			
Hall d'entrée	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Cuisine	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	
	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Volets - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Chambre n°1	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	
	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Volets - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Garage	Sol - Béton	Absence d'indice.	
	Murs - Parpaings +plâtres Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Huisserie de porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°2 Porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
Placard Hall	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
entrée	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Dégagement n°1	Murs - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Placard Dégagement	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Dégagement n°2	Porte n°1 Porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	
	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
WC	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	Infiltration d'eau constatée.
	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	
	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Tapisserie	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Salle de Bains	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	
	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Salle de Bains	Murs - Plâtre + Faïence Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	
	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°2	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	
	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Volets - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Placard Ch 2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.		
Chambre n°3	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Volets - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
Sol - Carrelage	Absence d'indice.		
Placard Ch 3	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
Chambre n°4	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Volets - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
Placard Ch 4	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
Séjour	Fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Huisserie de porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte n°1 Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Volets - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
1er			
Combles	Sol - Placoplâtre	Absence d'indice.	
	Murs - Parpaings Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Fermettes bois + Tuiles Non peint	Absence d'indice.	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloses non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloses rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

WC (RDC) :

Porte n°1 Huisserie de porte (Bois - Peinture) : Trace de Champignons de pourriture cubique : Pourriture

Salle de Bains (RDC) :

Porte n°1 Huisserie de porte (Bois - Peinture) : Trace de Champignons de pourriture cubique : Pourriture

Indice d'agents de dégradations biologiques du bois.

Certains éléments du gros œuvre doivent faire la visite d'un professionnel de l'art (cheneau EP).

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **18/08/2021**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur


SARL AVIDIAG
1 Avenue Charles de Gaulle
84130 Le Pontet
SARL au capital de 9200 €
CINAVignon 478 502 107

Référence : **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE 29417 19.02.21 T**
Fait à : **LE PONTET** le : **19/02/2021**
Visite effectuée le : **19/02/2021**
Durée de la visite :
Nom du responsable : **NICOLE Franck**
Opérateur : Nom : **THIERS**
Prénom : **Gilles**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE 29417 19.02.21 T

7/8

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

AMIANTE ● METRAGE ● PLOMB
TERMITES ● DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE
GAZ & ÉLECTRICITÉ ● CREATION COPROPRIÉTÉ
ETAT DES LIEUX ● PRÊT À TAUX 0% VALEUR VÉNALE

1 Avenue Charles de Gaulle - 84 130 Le Pontet
[\[t\] 04 90 14 90 97](tel:0490149097) [\[m\] 06 10 31 41 41](mailto:0610314141) [\[e\] avidiag@yahoo.fr](mailto:avidiag@yahoo.fr)

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat N° C2445

Monsieur Gilles THIERS

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 27/04/2018 au 26/04/2023	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 05/06/2018 au 04/06/2023	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 25/10/2018 au 24/10/2023	
Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	Du 05/06/2018 au 27/05/2023	

Date d'établissement le mardi 05 juin 2018

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

LCC 17, rue Barral - 81100 CASTRES
F09 Certification de compétence version K 140415
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018